

demandé de pourvoir à la protection de nos pêcheries territoriales, par une organisation plus effective de notre police maritime.

Les projets de loi qui vous ont été soumis à la dernière session, relativement à la refonte des Statuts et à l'introduction d'un mode de transfert plus simple et plus économique de la propriété foncière, dans les Territoires du Nord-Ouest, vous seront présentés de nouveau pour les étudier et en faire l'objet de votre action législative. Les statuts de la dernière session se trouvent inclus dans le premier de ces projets.

Il vous sera aussi demandé d'examiner attentivement s'il est à propos d'améliorer l'organisation judiciaire qui existe dans les Territoires.

Votre attention sera appelée sur l'opportunité de modifier la loi relative au bureau de l'imprimeur de la Reine et d'améliorer le système des impressions du gouvernement et du parlement.

Le dénombrement de la population des Territoires du Nord-Ouest a été fait et il vous sera présenté un projet réglant, sur cette base, la représentation de cette population dans le parlement.

D'autres propositions vous seront présentées, parmi lesquelles des projets de loi pour les fins suivantes : Pourvoir à un meilleur mode de procédure pour la poursuite des réclamations contre la Couronne ; réglementer les caisses d'épargne des postes dans la Colombie Anglaise et les Territoires du Nord-Ouest ; rendre plus expéditive l'émission des patentes pour les terres des Sauvages ; la réglementation des droits de la Couronne sur les fonds riverains du Canada ; l'établissement d'une ferme expérimentale et la modification de l'acte concernant l'émigration chinoise.

Messieurs de la Chambre des Communes,

Les états du dernier exercice financier vous seront présentés et vous verrez que l'évaluation des recettes a été pleinement réalisée ; mais je regrette d'ajouter que le soulèvement dans le Nord-Ouest, a largement accru les dépenses du pays.

Le budget de l'exercice prochain vous sera aussi présenté. Il a été préparé dans un esprit d'économie et en tenant compte des exigences du service public.

Honorables messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

Je vous recommande d'étudier, avec le plus grand soin, ces diverses questions et les autres sujets qui pourront se présenter à votre attention, et j'ai la ferme confiance que le résultat de vos délibérations, sous la bénédiction de Dieu, contribuera à l'avancement et à la prospérité du Canada.

Sur motion de sir John A. Macdonald, il est ordonné que le discours de Son Excellence soit pris en considération demain.

COMITÉS PERMANENTS.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je propose :

Que des comités permanents de cette Chambre pour la présente session, soient nommés pour les objets suivants :—1° Privilèges et élections.—2° Lois expirantes.—3° Chemins de fer, canaux et télégraphes.—4° Bills privés.—5° Ordres permanents.—6° Impressions.—7° Comptes publics.—8° Banques et commerce.—9° Immigration et colonisation :— et que ces comités soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes et papiers.

La motion est adoptée.

RAPPORT.

M. l'ORATEUR dépose sur le bureau de la Chambre le rapport des bibliothécaires-conjoints du parlement.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je propose l'ajournement de la Chambre.

La motion est adoptée et la Chambre s'ajourne à 4.45 p.m.

CHAMBRE DES COMMUNES.

VENDREDI, 26 février 1886.

L'ORATEUR prend le fauteuil à trois heures.

PRIÈRE.

L'ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE.

La Chambre prend en considération le discours prononcé par Son Excellence à l'ouverture de la session.

M. EVERETT: M. l'Orateur, j'ai eu l'honneur d'être choisi parmi les nouveaux députés de cette Chambre pour proposer l'adresse en réponse au discours du trône. Avant de commencer les quelques remarques que je me propose de faire brièvement sur certains passages contenus dans le discours du trône, je désire demander à cette Chambre l'indulgence qu'elle a toujours accordée par le passé à ceux qui ont été appelés à remplir la tâche qui m'est confiée aujourd'hui.

Le premier paragraphe du discours de Son Excellence parle de l'excellente moisson de l'an dernier, et des progrès et de la prospérité du pays. Tout en approuvant de tout cœur les paroles de Son Excellence, je ne nie pas un seul instant qu'en ce moment et depuis des années il existe dans tout le monde civilisé une crise commerciale plus ou moins prononcée.

Dans la mère-patrie, la Grande-Bretagne, malgré ses immenses ressources, ses grandes richesses, son énorme capital placé dans diverses industries, nous voyons que la détresse règne parmi le peuple et surtout parmi les classes ouvrières. Voilà l'état de choses qui règne et qui a régné dans ce pays, qui est encore et a été sous le régime du libre-échange.

Dans les Etats-Unis qui sont voisins du Canada, dans cette grande république qui jouit d'un régime presque semblable au nôtre, le même état de choses existe, et il existe avec plus ou moins d'intensité, tout comme dans les autres pays du monde civilisé.

Il serait bien étrange, M. l'Orateur, si nous, un nouveau pays, étions à l'abri de cette crise commerciale. Oui, la crise s'est fait sentir parmi nous, et cependant, comme le dit le discours du trône, il est vrai que nous jouissons aujourd'hui d'une prospérité réelle et que nous accomplissons des progrès.

Je sais que ceux qui sont opposés à la politique nationale, qui est aujourd'hui la politique de la Confédération, montrent du doigt les manufactures fermées qui se trouvent dans les différentes parties du pays, et ils prétendent que si ces manufactures sont fermées, c'est grâce à cette politique nationale que nous avons adoptée.

Je prétends que si la crise commerciale qui règne partout est pour quelque chose dans la fermeture de ces manufactures, en général, elles sont fermées parce que ceux qui les ont établies n'avaient pas assez de capitaux pour mener leur entreprise à bonne fin.

Dans la ville de Saint-Jean, qui fait partie de la division électorale qui m'a choisi pour la représenter dans cette Chambre, nous avons une filature de coton considérable. Elle a été établie il y a trois ou quatre ans, et nous en attendions de grands résultats. Cette fabrique est fermée aujourd'hui, et on nous montre ses salles muettes et déertes comme une preuve que la politique adoptée par la Confédération n'a pas réussi. La vérité, M. l'Orateur, c'est que ses propriétaires sont entrés dans cette entreprise avec un capital tout à fait insuffisant. Tout l'argent prélevé pour constituer cette manufacture et la mettre en opération n'était pas suffisant, et il a fallu contracter de fortes dettes pour